



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du Mardi 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 8 avril 2021 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DEBODE Pascale, VARLET Aline, DEVAUX Sandrine, FAURE Nathalie, DELABRE Edith

MM. DEVAUX Christian, LEMAIRE Philippe, DELMOTTE Jacques, DELQUEUX Jocelyn, LE BOT Philippe

Etaient absents excusés avec pouvoir :

MME LETURCQ Carole donnant pouvoir à MME DEBODE Pascale

M. DELABY Jean Pierre donnant pouvoir à MME VARLET Aline

M. VARLET Régis donnant pouvoir à MME DEBODE Pascale

M. ROLLIER Philippe donnant pouvoir à M. DELMOTTE Jacques

M. MORGAN Quentin donnant pouvoir à MME FAURE Nathalie

Madame DEVAUX Sandrine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- ✓ ***Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mars 2021***
- ✓ ***Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales pour la réfection des trottoirs route de Douai, route de Saint Amand et rue de Lille***
- ✓ ***Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Village et Bourgs – volet voirie pour la réfection de la rue du Bois de Bercu, rue du Moulin et rue de la Clef d'Or***
- ✓ ***Avis du Conseil Municipal sur l'avancement de la construction de la micro-crèche***
- ✓ ***Accord pour l'adhésion de la CCPC au syndicat mixte « Nord Pas de Calais Numérique » au titre de sa compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » - Mise en place de l'ENT***
- ✓ ***Retrait de la délibération 2021-15 et approbation du compte administratif 2020***
- ✓ ***Retrait de la délibération 2021-16 et affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021***
- ✓ ***Retrait de la délibération 2021-19 et vote du budget primitif 2021***

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mars 2021**

Madame Faure demande si les modifications demandées sur ce procès-verbal ont été réalisées.

Madame Averlan précise que, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, celles-ci sont notifiées dans le présent procès-verbal. Le précédent procès-verbal n'est pas modifiable.

Madame Faure demande la procédure.

Madame Averlan dit que nous prenons note des demandes de modifications.



Madame Faure demande à ce que soit rajouté pages 6 et 7 du précédent procès-verbal sur l'introduction du budget prévisionnel :

Madame Varlet, par le biais d'un diaporama, expose le bilan de l'année 2020 permettant le vote du compte de gestion et du compte administratif 2020. Elle précise que 537€ en moyenne sont dépensés par habitant en fonctionnement, ce qui est très bas car ce chiffre avoisine les 700€ par habitant dans d'autres collectivités de la même strate.

Monsieur Le Bot demande plus de détails dans la présentation. Madame Varlet lui répond que c'est dans la suite du diaporama

Monsieur Le Bot dit qu'il y a du « saupoudrage » sur plusieurs lignes, qu'il est dans l'incapacité de savoir ce qui a été dépensé.

Madame Varlet précise qu'on est obligé de dispatcher sur les différentes lignes, le budget devant être équilibré.

Monsieur le Maire indique à Monsieur Le Bot qu'il était convié à la commission « finances » pour la préparation du budget mais que celui-ci n'est pas venu. Mr Le Bot précise que cette réunion a été positionnée durant les horaires de travail et qu'il a averti qu'il ne pourrait peut-être pas se libérer.

Monsieur Le Bot déplore que les recettes soient ventilées sur toutes les lignes alors qu'on pourrait budgétiser au plus juste et le reste mis en excédent de fonctionnement. Que s'il y a un besoin, il suffit dans ce cas de délibérer plutôt que donner un chèque en blanc à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond que le budget du public est différent de celui du privé. Ce à quoi Mr Le Bot répond que cette approche n'est pas incompatible avec le budget du public et prend Mme Varlet à témoin qui acquiesce mais alerte sur la charge de travail que cela représente.

Madame Devaux refuse la suppression demandée par Madame Faure et Monsieur Le Bot de la phrase demandée à savoir « Madame Varlet répond qu'il n'est pas possible de procéder comme ça »

Monsieur le Maire déplore le manque de confiance et la suspicion perpétuelle alors que tout est présenté de manière transparente, avis partagé par Madame Varlet, Monsieur Delqueux et Madame Devaux.

Monsieur Le Bot interpelle les conseillers qu'avec cette façon de faire ils n'ont aucun contrôle sur le budget et en veut pour preuve que les charges de fonctionnement ont augmenté de 22 % depuis 2014 (pour une inflation cumulée de 5,3%).

Mme VARLET demande que soit ajoutée une phrase omise dans le PV et qui complétait son propos « en précisant qu'elle avait notifié que les charges du personnel ont augmenté depuis 2014. »

Madame Faure donne ses modifications page 12 concernant le conseil d'école du précédent procès-verbal :

- « Concernant la pose de miroirs dans les sanitaires de l'école :

Madame Debode informe qu'il y a souvent des dégradations constatées et que mettre un miroir pourrait être un danger si celui-ci est cassé.

Madame Faure demande s'il n'y aurait pas une autre solution à apporter, par exemple un film miroir »

- « Concernant le tabagisme devant l'école :

Monsieur Le Bot estime qu'il faut se donner les moyens pour faire appliquer les arrêtés. Monsieur Le Bot précise que le Maire a un devoir de police. »

Monsieur Le Bot demande à Monsieur le Maire si celui-ci est d'accord.

Monsieur le Maire répond qu'il ne veut pas discuter de ces points de détails car il souhaite passer à des débats plus importants pour la commune. Il souhaite travailler utilement.



Madame Faure souhaite terminer ses demandes et continue sur les informations diverses :

- « Concernant l'ambiance à la cantine :

Néanmoins, Madame Debode a été très désappointée devant le comportement de quelques enfants qui perturbent la sécurité et la vie commune. Madame Faure désire changer le mot « très désappointée » par « choquée ».

Madame Debode répond que « désappointé » n'est pas un mot qu'elle utilise souvent et a plutôt souvenance d'avoir dit « surprise », mais laissez « choquée » si cela leur va, elle ne va pas se battre pour un mot.

Madame Faure fait remarquer qu'il s'agit là de comportements d'enfants et qu'ils doivent être envisagés avec bienveillance. Aucune remarque supplémentaire n'est apportée. »

Les modifications demandées sont prises en compte et acceptées par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal approuve par **12 voix Pour - 0 Abstention - 3 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 mars 2021 sans les modifications.

✓ **2021-20 : Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales pour la réfection des trottoirs route de Douai, route de Saint Amand et rue de Lille**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 juin 2020, une délibération avait été prise pour une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection des trottoirs route de Douai et route de Saint Amand du 1 au 81. Cette subvention, d'un montant de 10 000€, nous a été accordée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible aujourd'hui de faire une demande de subvention au titre de l'aide à l'aménagement des trottoirs.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de faire cette demande pour les travaux suivants en 2 phases :

PHASE 1 en juillet 2021 pour une durée de 40 jours :

- Route de Saint Amand du 21 au 107

PHASE 2 en mars 2022 pour une durée de 60 jours :

- Route de Douai
- Route de Douai : parking du PAV et du restaurant « Au coin gourmand »
- Route de Saint Amand du 1 au 21
- Parking et rue de Lille

Le montant global des travaux s'élève à 104 100€ HT et le montant de subvention demandé à 52 050€.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne peuvent se faire en une seule fois car Noréade doit réaliser des travaux d'assainissement sur certaines rues. Même si Noréade nettoie correctement son chantier, il serait dommage de casser ce qui vient d'être réalisé. A Bercu, les travaux réalisés par Noréade se dérouleront au 2^{ème} semestre 2021.

Monsieur Le Bot demande pourquoi sur le plan de localisation il y a 2 traits bleus route de Douai et un seul trait rouge route de Saint Amand



Monsieur le Maire répond que route de Saint Amand, un seul côté est très endommagé, notamment au niveau de l'école car les voitures y font demi-tour. Il ne sera d'ailleurs pas remis de cailloux afin que les trottoirs ne s'abiment pas trop vite. Par la suite, il sera mis en place des massifs végétalisés mais cela n'est pas prévu pour cette année. Le principe retenu est de faire réduire la vitesse en réduisant la largeur de la chaussée.

Monsieur Le Bot demande si les travaux iront plus loin route de Douai.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura un travail de terrain, les travaux prendront en compte les endroits où il y a des habitations.

Monsieur Le Bot rajoute que les trottoirs sont très endommagés route de Douai et demande s'il ne serait pas possible de demander à Noréade de faire le travailler une seule fois

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible.

Monsieur Le Bot informe que sur la route de Douai des plaques d'égout bougent lorsque les véhicules passent dessus et qu'il faudrait trouver des solutions pour atténuer le bruit.

Monsieur le Maire répond que les plaques d'égout sur la Route Départementale relèvent de la compétence de Noréade.

Monsieur Delmotte répond que ces travaux ne sont pas évidents car les plaques se trouvent en milieu de chaussée. Il est d'accord pour avertir Noréade. Les travaux devraient être réalisés dans des créneaux spécifiques, avec des matériaux à prise rapide.

Madame Faure demande si quelque chose sera prévu pour améliorer la cohabitation entre les véhicules stationnés, les piétons et les cyclistes.

Monsieur le Maire informe qu'il a déjà interpellé des automobilistes mal garés mais que ces personnes ne voulaient pas se positionner plus proche de la route. Il sera difficile de matérialiser le stationnement avec des potelets, mais plutôt avec des pochoirs.

Madame Devaux demande si les trottoirs seront dans la même configuration qu'aujourd'hui mais en enrobé.

Monsieur le Maire répond que oui pour éviter les trous et qu'aujourd'hui Monsieur Delmotte met régulièrement du grattage mais que cela part rapidement.

Madame Devaux demande si c'est un marché à bon de commande.

Monsieur le Maire répond que oui et que c'est la CCPC qui s'occupe de faire l'appel d'offres.

Monsieur Le Bot demande pourquoi la commission travaux n'a pas été réunie pour discuter de ces travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux d'entretien urgent et non d'investissement. De plus, lorsqu'il y a un appel à projets, pour les aides, il y a peu de temps pour répondre donc il faut aller vite.

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **De valider** la demande de subvention au titre de l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales pour la réfection des trottoirs route de Douai, route de Saint Amand et rue de Lille.

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**



✓ **2021-21 : Avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale Village et Bourgs – volet voirie pour la réfection de la rue de Bois de Bercu, rue du Moulin et rue de la Clé d'Or**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département a programmé un nouvel appel à projets pour la voirie communale.

Aussi, Monsieur le Maire propose la réfection de la rue du Bois de Bercu, de la rue du Moulin et de la rue de la Clé d'Or.

La réfection de la rue du Bois de Bercu s'élèverait à 14 141.51€ HT, celle de la rue du Moulin à 17 960.76€ HT et celle de la rue de la Clé d'Or à 4 576.70€ HT

La demande de subvention s'élèvera à 30% du montant HT global des travaux soit 11 006.69€.

Monsieur le Maire précise que des travaux rue du Bois de Bercu avaient déjà été réalisés il y a environ 7 ans mais que la portion prévue aujourd'hui n'avait pas été reprise à l'époque. Rue du Moulin, la réfection se fera uniquement sur les endroits les plus abimés de la route.

Monsieur Le Bot demande s'il y aura une purge rue du Moulin.

Monsieur le Maire répond que non car cette rue est moins endommagée et seuls les endroits les plus abimés seront traités.

Madame Faure demande des explications complémentaires sur les travaux rue du Moulin.

Monsieur le Maire répond que dans cette rue on ne reprend pas en profondeur.

Monsieur Le Bot demande pourquoi la rue du Bois de Bercu est concernée par ces travaux de réfection, car il ne la trouve pas endommagée et qu'il ne s'y trouve qu'une seule habitation, que la priorité serait de réaliser des trottoirs rue du Moulin afin de permettre aux scolaires d'accéder à la salle de sport et aux habitations d'en être pourvus.

Philippe Lemaire informe qu'il y a du passage rue du Bois de Bercu.

Monsieur le Maire répond qu'il en prend note.

Monsieur Le Bot demande si la réfection de la portion de la rue de la Clé d'Or sera suffisante et durera dans le temps.

Monsieur Delmotte répond que oui car une purge va être réalisée. Il précise que malheureusement durant les années de sécheresse, les chaussées bougent.

Monsieur Le Bot réitère sa demande de trottoirs rue du Moulin.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLU, ce terrain a été classé constructible et qu'il pourrait y avoir un lotissement par la suite. On ne peut pas aujourd'hui envisager des trottoirs car il faudrait prévoir l'écoulement des eaux dans un projet global. En effet, il n'y a pas assez de place pour faire des trottoirs et les 2 fossés nécessiteraient donc d'être busés. Ces busages feraient courir un risque d'inondation accru pour le centre du village. De plus, les trottoirs ne peuvent pas être positionnés sur la route car celle-ci n'est pas assez large et que des voitures s'y gareraient.

Monsieur Le Bot demande s'il ne serait pas possible de réaliser des trottoirs jusqu'aux dernières habitations plutôt que d'effectuer la réfection de la rue du Bois de Bercu. Il demande également ce qui est prévu à Planard.

Monsieur le Maire rappelle que cette zone relève de la compétence départementale. Il rajoute que la commune a l'opportunité à saisir rapidement d'obtenir 30% de subventions pour ces travaux.

Madame Faure et Monsieur Le Bot répondent que leurs priorités ne sont pas les mêmes, qu'il faudrait qu'ils soient d'accord avec tout.

Monsieur le Maire répond que non et qu'ils ont tout-à-fait le droit de s'exprimer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **De valider** la demande de subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs pour la réfection de la rue du Bois de Bercu, de rue du Moulin et de la rue de la Clé d'Or



Avis du Conseil Municipal : **14 voix Pour – 0 Abstention - 1 Contre**

✓ **2021-22 : Avis du Conseil Municipal sur l'avancement de la construction de la micro-crèche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 26/09/2019, il avait été décidé de vendre la parcelle dédiée à la micro-crèche à la société Mille et Un Pas pour un montant ferme de 72 000€.

Monsieur le Maire déplore le retard que le dossier a pris et la micro-crèche Mille et Un Pas a été rappelée régulièrement. Monsieur Morgan s'étonnait un peu du retard lors de la dernière réunion. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, le rendez-vous chez le notaire n'a toujours pas eu lieu, ni pour un compromis de vente ni pour la vente, aucun permis de construire n'a été déposé ni présenté.

Monsieur le Maire précise que la construction est possible depuis presque un an, le lotissement étant complètement viabilisé.

La micro-crèche Mille et Un Pas est régulièrement rappelée. Fin décembre 2020, Monsieur le Maire était en attente d'une réponse de leur part, en février 2021, ils demandaient encore des informations pour remplir leur demande de subvention CAF et au dernier rendez-vous du 31/03, aucune information claire n'est fournie sur leur financement.

Monsieur le Maire déplore que ce projet prenne du retard. Il y a encore 6 mois d'instruction du permis de construire plus 2 mois de recours des tiers. La micro-crèche ne sortira pas de terre avant un moment. Monsieur le Maire informe que la micro-crèche est déjà engagée ailleurs comme à Cappelle-en-Pévèle et a des projets dans d'autres communes.

Madame Debode informe qu'ils ont demandé à ce qu'on baisse le prix du terrain.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLU, la parcelle avait été réservée uniquement pour un bâtiment de service. La micro-crèche Mille et Un Pas a demandé à ce que leur habitation soit positionnée au-dessus de la micro-crèche. Pour ce faire, il faudrait une modification du PLU et une réunion avec les co-lotis. Monsieur le Maire précise également que le prix fixé de 72 000€ pour ce terrain viabilisé est plus que convenable. Il informe avoir eu ce jour un appel de la micro-crèche Mille et Un Pas l'avertissant oralement que leur partenaire financier s'engageait à prendre en charge l'investissement avec ou sans subvention de la CAF.

Monsieur Le Bot dit qu'ils ont peut-être répondu qu'ils avaient un partenaire financier, pressés sous l'effet des relances. Il propose de se renseigner auprès d'un avocat, à savoir quels sont nos engagements afin d'éviter des risques judiciaires.

Monsieur le Maire rappelle que rien n'a été signé chez le notaire, ni compromis, ni vente, qu'il n'y a eu aucun engagement écrit.

Monsieur Le Bot est d'accord pour refaire un appel à projets.

Monsieur le Maire explique que toutes les personnes qui s'étaient présentées en mairie suite au premier appel à projets n'ont pas donné suite, peut-être du fait des exigences importantes de la mairie. De plus, la CAF met beaucoup de temps à répondre et les chiffres ne sont pas à jour.

Madame Debode précise que la CAF est plus favorable à subventionner des modèles PSU plutôt que PAJE. Madame Devaux demande ce que sont ces modèles PSU et PAJE.

Monsieur le Maire explique que le modèle PSU a un coût pour la commune qui doit s'engager à financer à la micro-crèche des « lits » contrairement au modèle PAJE qui permet un remboursement direct de la CAF aux parents.

Monsieur Le Bot demande si le bâtiment ne pourrait pas être acheté par une MAM

Madame Debode informe que des assistantes maternelles se regroupant dans une Maison d'Assistants Maternelles sont locataires et non propriétaires du bâtiment. Toute la construction et l'entretien seraient



alors à la charge de la commune. De plus, le montant de la location doit rester faible pour leur permettre de fonctionner.

Monsieur le Maire informe que les normes pour l'encadrement de la petite enfance sont par ailleurs de plus en plus draconiennes. Pour être rentable, il faut posséder au moins 3 micro-crèches. En effet, on ne fait pas de l'argent avec du social.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'avancement de ce dossier.

APRES AVOIR DEBATTU LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'ANNULER LA DELIBERATION 2019-40 autorisant la vente à la société Mille et Un pas**
- **DE REFAIRE un appel à projets**

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

- ✓ **2021-23 : Accord pour l'adhésion de la CCPC au syndicat mixte « Nord Pas de Calais Numérique » au titre de sa compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » - Mise en place de l'ENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-27 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, et notamment, l'une de ses compétences supplémentaires est rédigée comme suit : **« Développement des usages numériques : élaboration et mise en œuvre du SDUS. »**

Considérant que le chapitre 8.3 de la feuille numérique prévoit que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a vocation à :

Accompagner les citoyens à devenir acteur de leur vie numérique : Mailler le territoire d'espaces publics numériques et développer les relais communaux (réseau d'acteurs locaux animateurs et facilitateurs), développer les parcours initi@tic (action 20 auprès de toutes les populations ; Accompagner les enseignants aux nouveaux usages pour faire des enfants des citoyens de demain (action 26).

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale ;

Considérant l'utilité pour la Communauté de Communes Pévèle Carembault d'adhérer, aux fins d'acquisition et de mise en place d'une plateforme numérique ENT, à une structure mutualisée, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, ayant vocation à participer à la mise en œuvre d'un ENT à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département compétents en matière d'ENT respectivement pour les lycées et les collèges ;

Considérant que la Communauté dispose d'une compétence en matière de « Développement des usages numériques : élaboration et mise en œuvre du SDUS », qui la conduit à pouvoir intervenir en la matière ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse contraire, de consulter les communes membres sur cette adhésion ;

Vu le courrier de sollicitation de Monsieur le Président de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.



Monsieur le Maire précise que le Département ne prendra plus en charge le financement de cette plateforme, que c'est la CCPC qui se propose de prendre le relais pour les établissements primaires publics du territoire pour un coût annuel de 13 000€ environ.

Madame Devaux demande ce qu'est l'ENT.

Madame Varlet répond que c'est la même chose « qu'ECOLE DIRECTE » pour les écoles privées.

Madame Devaux demande s'il y aura un coût pour la commune ou si la CCPC prendra en charge la totalité.

Monsieur le Maire répond que la CCPC prendra en charge la totalité.

Monsieur Le Bot demande si les écoles sont pourvues de toutes les infrastructures nécessaires.

Monsieur le Maire répond que oui et que les infrastructures actuelles seront complétées suite aux commandes pour le dossier ENIR phase 2 qui seront faites dès le vote du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de communes Pévèle Carembault dont la Commune est membre au « Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique ».
- **D'AUTORISER** son Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la Communauté de communes.

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

Monsieur Le Bot a découvert que des espaces étaient ouverts dans les médiathèques pour les étudiants. Monsieur le Maire répond que la médiathèque de Mouchin propose ce service en dehors des horaires d'ouvertures toutefois quand le personnel est présent.

Madame Averlan précise que 3 demi-journées sont mises à disposition mais que pour le moment elle n'a pas l'information d'inscription.

Monsieur Le Bot demande s'il y a eu de la publicité.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un article dans la Voix du Nord, que l'information a été relayée sur les pages Facebook de la CCPC et de la médiathèque de Mouchin.

Monsieur Le Bot dit qu'il n'en avait pas entendu parler.

Monsieur le Maire informe qu'il va vérifier si tout figure bien sur le site de la commune.

Madame Delabre demande si l'information ne pourrait pas être notée dans le bulletin d'information papier en plus du site internet.

Madame Debode précise que cette action est destinée à un public qui a l'habitude de l'outil informatique.

Madame Averlan précise que l'information figure aussi sur le site Graines de Culture.

Madame Varlet explique que lors de la préparation budgétaire, le résultat de l'exercice de la commune s'est avéré conforme au résultat de l'exercice du trésorier.

Les résultats de l'exercice 2020 sont corrects et s'élèvent à :

- Un excédent de fonctionnement : 163 099.38€
- Un excédent d'investissement : 533 712.38€

Néanmoins, après vérification de notre part et de la trésorerie, il s'avère que l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement tels qu'ils avaient été affectés aux résultats pour la préparation du budget primitif 2020 n'ont malencontreusement pas été repris.

Les résultats 2019 reportés en 2020 étaient :



- Un excédent de fonctionnement : 600 000€
- Un déficit d'investissement : 204 098.03€

Ces 2 chiffres n'ont pas été repris dans la clôture 2020

La clôture de 2020 s'élève donc après report de ces 2 chiffres à :

- Excédent de fonctionnement = excédent 2020 + excédent reporté 2019 = 163 099.38 + 600 000 = 763 099.38€
- Excédent d'investissement = excédent 2020 – déficit reporté 2019 = 533 712.38 – 204 098.03 = 329 614.35€

Ces reports, à cause d'un problème technique, n'avaient pas été repris par le logiciel sur le compte administratif, ce qui a faussé l'affectation des résultats et le budget primitif

Il convient donc au Conseil Municipal de rectifier les précédentes délibérations et d'y rajouter les reports.

Madame Faure demande si le vote concerne uniquement les modifications ou s'il concerne l'ensemble du budget.

Madame Varlet répond que le vote concerne l'ensemble du budget

✓ **2021-24 : Retrait de la délibération 2021-15 et approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	1 517 791.95€
	Réalisé :	546 348.43€
	Restes à réaliser :	228 123.83€
Recettes	Prévu :	1 517 791.95€
	Réalisé :	875 962.78€
	Restes à réaliser :	117 885.25€

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 457 348.27€
	Réalisé :	1 424 331.79€
	Restes à réaliser :	0€
Recettes	Prévu :	1 457 348.27€
	Réalisé :	2 187 431.17€
	Restes à réaliser :	0€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	329 614.35€
Fonctionnement	763 099.38€
Résultat global	1 092 713.73€

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

Le Conseil Municipal :



- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au compte de gestion pour le même exercice

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2021-25 : Retrait de la délibération 2021-16 et affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021**

Monsieur le Maire précise qu'après avoir approuvé le compte administratif et de gestion de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Un excédent de fonctionnement de : | 163 099.38€ |
| • Un excédent reporté de : | 600 000€ |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 763 099.38€

- | | |
|---|-------------|
| • Un excédent d'investissement de : | 329 614.35€ |
| • Un déficit des restes à réaliser de : | 110 238.58€ |

Soit un excédent de financement de : 219 375.77€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	763 099.38
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	63 099.38€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	700 000€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	329 614.35€

Monsieur Le Bot dit qu'il faudrait envoyer l'excédent en investissement et pas en fonctionnement.

Madame Averlan dit que c'est un excédent de fonctionnement, bloqué et repris dans les reports.

Monsieur Le Bot répète qu'on pourrait en envoyer une partie en investissement.

Madame Varlet ne comprend pas pourquoi car s'il y avait un besoin d'argent en fonctionnement, l'argent viré en investissement ne serait plus récupérable.

Monsieur Le Bot dit que c'est l'investissement qui fait prendre de la valeur à la commune.

Madame Debode demande à Monsieur Le Bot quelle somme il basculerait en investissement.

Monsieur Le Bot répond qu'il garderait 200/300 000€ en fonctionnement et qu'il basculerait le reste en investissement. Il trouve que le budget est trop prudentiel.

Madame Faure rajoute que ça permettrait de faire plus de projets.

Monsieur le Maire répond qu'il y a déjà beaucoup de projets.

Madame Varlet rajoute qu'aucun investissement n'a jamais été bloqué malgré cette façon de faire.

Madame Debode demande à Monsieur Le Bot s'il veut dire qu'il faudrait faire plus de dépenses d'investissement.

Monsieur Le Bot répond que ce n'est pas ce qu'il a dit.

Monsieur le Maire trouve rassurant d'avoir « un coussin » pour travailler.



Madame Averlan précise que les 700 000€ d'excédent de fonctionnement sont bien basculés en investissement puisqu'il y a en recettes d'investissement 63 099.38€ sur le 1068 et 673 722.28€ sur le 021.

Monsieur Le Bot répond qu'il voudrait que le budget de fonctionnement soit au plus juste pour avoir plus en investissement et générer de la valeur.

Madame Varlet répond que les dépenses de fonctionnement sont déjà prévues au plus juste.

Monsieur le Maire réagit en précisant que beaucoup de communes aimeraient avoir le même budget que Mouchin et que lui et Madame Faure ne sont pas dans la même logique.

Monsieur Le Bot répond qu'il débat seulement sur la façon de faire et non sur le bilan pour lequel il a voté pour.

Avis du Conseil Municipal : **12 voix Pour – 0 Abstention – 3 Contre**

✓ **2021-26 : Retrait de la délibération 2021-19 et vote du budget primitif 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget primitif s'établit comme suit :

Fonctionnement :

• Dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	PROPOSITIONS
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		446 668€
	60 – Achats et variation des stocks	161 177€
	61 – Services extérieurs	246 291€
	62 – Autres services extérieurs	38 900€
	63 – Impôts, taxes et versements	300€
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		374 460€
	63 – Impôts, taxes et versements	5 290€
	64 – Charges de personnel	369 170€
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		150 218.29€
66 – CHARGES FINANCIERES		907.72€
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 140€
022 – DEPENSES IMPREVUES		27 374.98€
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		673 722.28€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 675 491.27€

• Recettes :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
70 – PRODUITS DES SERVICES	65 315€
73 – IMPOTS ET TAXES	534 986.77€
74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	231 281.50€
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 650€
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	136 258€
013 – ATTENUATION S DE CHARGES	5 000€
002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	700 000€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 675 491.27€

Investissement :

• Dépenses :



CHAPITRES	PROPOSITIONS
001 – DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0€
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	29 438.83€
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 000€
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 022 302.60€
OPERATIONS D'ORDRES	0€
RESTES A REALISER 2020	228 123.83€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 290 865.26€

• Recettes :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
001 – EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	329 614.35€
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	673 722.28€
024 – PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0€
10 – DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	123 219.38€
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	46 424€
OPERATIONS D'ORDRE	0€
RESTES A REALISER 2020	117 885.25€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 290 865.26€

Avis du Conseil Municipal : **12 voix Pour – 0 Abstention – 3 Contre**

Monsieur le Maire rajoute que les subventions aux associations :

- Sont maintenues pour l'ensemble des associations
- Sont augmentées pour Mon Corps et Mon Esprit, BEES et USEP
- Sont proposées pour la nouvelle association CeTaki

Monsieur le Maire précise que l'augmentation des charges est en grande partie due :

- A la création d'un poste en médiathèque qui n'existait pas auparavant. Ce poste a été créé à 20h puis augmenté à 28h par semaine
- A la révision du temps de travail pour l'entretien des bâtiments, passant de 20h à 28h par semaine
- Au remplacement de l'ATSEM à 35h par 2 ATSEM à 20h par semaine
- La réorganisation des temps de travail des agents suite à la création des NAP en 2014 (finalement supprimées en 2017)

Monsieur le Maire complète en annonçant que :

- Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2001
- Des économies ont été réalisées grâce aux groupements de commandes avec la CCPC (assurances par exemple)
- Des améliorations des conditions de travail pour les agents communaux sont mises en place
- Il y a eu une perte de dotations d'environ 10 000€ (fond de péréquation)
- Le remboursement d'emprunt sera terminé 2022

○ **Questions de l'opposition :**

▪ **Travaux terrain de sport : précisions**

Monsieur le Maire explique le détail des travaux :



- Reboucher ponctuellement les trous laissés par les taupes et pouvant occasionner des traumatismes (apport d'un mélange terre sable : opération manuelle)
- Réaliser un sablage du terrain pour affiner l'opération N1(nivellement fin) et également améliorer la perméabilité du terrain (sable du Rhin : non calcaire)
- Réaliser un décompactage à broche global du terrain à l'aide du verti drain, suivi d'un brossage pour faire pénétrer le sable dans les mini-puits drainants. : cette opération permet l'amélioration de l'enracinement du gazon et améliore sa résistance à la sécheresse et aux sollicitations hivernales.
- Sur-semis de graminées en 2 passes croisées pour renforcer la densité de graminées spéciales terrain de sport et tout particulièrement après les opérations de rénovation précédemment décrites

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient débiter semaine 17 pour une durée de 10 jours. Il faudra que les conditions climatiques soient acceptables. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont cofinancés par la Mairie de Bachy (environ 6 000€ pour Bachy / 6 300€ pour Mouchin). Dans l'attente, l'EMB va organiser ses entraînements sur le terrain de Bachy. Le terrain sera interdit d'accès pour un certain temps et remis en service en septembre 2021, sous réserve de la vérification de son état.

Monsieur Delqueux demande s'il est possible de condamner complètement l'accès au terrain durant les travaux.

Monsieur le Maire répond qu'il y a la possibilité d'installer une chaîne et un cadenas mais il y a un risque que des personnes découpent les panneaux grillagés comme ça a déjà été le cas.

Monsieur Delqueux demande s'il ne serait pas possible d'installer des panneaux d'informations lumineux. Si oui, quel en serait le coût. Cela permettrait de laisser les informations en continu.

Monsieur le Maire répond que la commune a déjà reçu des offres commerciales mais qu'il faut que ces panneaux soient posés dans des endroits stratégiques, d'arrêts comme à Bercu.

▪ **Mesures sanitaires : école en distanciel, remontée des difficultés**

Monsieur Le Bot demande si la mairie a un retour des écoles sur la mise en place des classes à distance.

Madame Averlan répond qu'elle n'a pas de retour de l'école privée, mais qu'à l'école publique, pour les 3 jours, les enseignants ont opté pour la transmission de photocopies distribués le vendredi sans mise en place de visio.

Monsieur Le Bot informe que la Région met à disposition des PC pour les lycéens. Il demande s'il y a des personnes en difficulté à Mouchin et se propose d'aller rendre visite pour proposer ses services.

Monsieur Delmotte demande ce qu'il en est concernant les vaccinations.

Monsieur le Maire répond que des courriers ont été envoyés pour la vaccination. Ce travail a été mené par les adjoints. Sur 12 personnes, les plus isolées, certaines ne souhaitent pas être vaccinées, d'autres y allaient avec leur famille.

Madame Debode précise que parmi les gens susceptibles d'être concernés, ce sont beaucoup de personnes que l'on connaît.

Monsieur le Maire rajoute que le nécessaire a été fait pour les personnes isolées mais qu'il n'y a pas de retour en mairie.

Monsieur Le Bot dit qu'il faut s'en préoccuper.

Monsieur le Maire répond que l'on s'en préoccupe, mais qu'à ce jour, il n'y a pas de demande particulière.

Madame Varlet rajoute que 106 personnes ont été contactées.

Monsieur Le Bot demande à nouveau ce qui est fait pour le confinement et s'il faut aller voir les gens.

Madame Debode précise que le confinement actuel permet de se déplacer.

Monsieur Le Bot demande s'il faut attendre que les gens viennent en mairie.

Monsieur Delqueux rajoute qu'on est attentif à nos voisins car on les connaît. On n'a pas dit qu'on ne s'en préoccuperait pas.

Philippe Lemaire explique qu'on agit directement.

Madame Debode affirme que c'est naturel dans le village de s'entraider et qu'on s'occupe depuis toujours de nos voisins.

Monsieur Le Bot demande à ce qu'on ne change pas le sens de son discours



Monsieur le Maire clôt la discussion en demandant à Monsieur Le Bot de le prendre comme il le veut.